



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Résumé

Brault & Martineau
CAI 1007645, 18 novembre 2014
Enquête à l'initiative de la Commission

Loi sur le privé : art. 10, 81, 83 et 85

Commerce de détail – Site Internet – Confidentialité – Modification des mesures de sécurité – Fermeture du dossier

Dans le cadre d'une enquête à l'initiative de la Commission, l'entreprise indique qu'après avoir été avisée de l'incident à l'origine de l'enquête, elle a mis en place de nouvelles mesures de sécurité visant à assurer la confidentialité des renseignements personnels qu'elle détient. Elle précise également comment ces mesures seront renforcées afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

La Commission se déclare satisfaite des mesures prises par l'entreprise et, par conséquent, ferme le dossier.